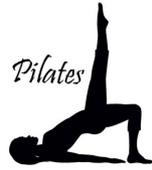




Association Sportive de Chantesse



Pilates

PILATES

Gymnastique dont les exercices sont basés sur la concentration, la respiration, la précision des mouvements

Lundi et Jeudi de 18h30 à 19h30

Mercredi de 9h à 10h et de 10h à 11h avec Nathalie
(cours limité à 9 personnes)



Cross training

combiné d'exercices faisant travailler différentes parties du corps pour sportifs d'un bon niveau

Mercredi et Jeudi de 19h30 à 20h30

avec Quentin (cours limité à 25 personnes)

Séances de Sophrologie

Mercredi de 19h30 à 20h30

avec Vanessa

(cours limité à 15 personnes)



GYM

Cardio, renforcement musculaire, stretching
Mercredi de 18h30 à 19h30 avec Michèle

Ateliers « bien-être au féminin »
1 vendredi par mois de 19h30 à 21h30
avec Nadège

(Séance limitée à 10 personnes)



Mardi de 19h30 à 20h30
avec ?

(cours limité à 35 personnes)

Les cours de l'ASC reprendront la semaine 37 (semaine du 10 septembre) sauf la sophrologie

L'assemblée générale de l'association aura lieu dans la petite salle de la mairie de Chantesse le mardi 16 octobre 2018 à 18h30, elle se terminera par un « pot de bienvenue ».

Pour tout échange ou question merci d'utiliser uniquement l'adresse courriel de l'ASC : aschantesse@gmail.com

Les inscriptions de la saison 2018-2019 se feront exclusivement dans la petite salle de la mairie aux dates suivantes :

- Mercredi 26 septembre de 19 h à 21 h

- Samedi 29 septembre de 9 h 30 à 11 h

Aucune inscription ne sera enregistrée en dehors de ces 2 dates.

Tarifs saison 2018-2019

Adhésion à l'association sportive obligatoire : 5 € par personne/an

• Gym, Cross training et Zumba <u>adhésion à l'ASC incluse</u>			
<u>Pour les extérieurs</u>			
1 cours : 95 €	2 cours : 165 €	3 cours : 230 €	4 cours : 290 €
<u>Pour les chantessois</u>			
1 cours : 85 €	2 cours : 145 €	3 cours : 205 €	4 cours : 265 €

• Pilates <i>adhésion à l'ASC incluse</i> :	1 cours : 155 €	2 cours : 285 €
• Sophrologie <i>hors adhésion à l'ASC</i> :	150 € (25 séances)	
• Ateliers « bien-être au féminin »	10 € si adhésion à un autre cours ASC	

Règlement(s) à l'inscription, possibilité de donner 2 chèques pour paiement échelonné (retirés début octobre et début novembre).
Chèque(s) à l'ordre de l'Association Sportive de Chantesse (ASC).

Pour la sophrologie 2 chèques : un à l'ordre de l'ASC de 5 € et un autre à l'ordre de Vanessa SOARES de 150 €. (Sophrologie : possibilité de régler en 3 chèques de 50 € chacun, débités en octobre, janvier et avril).

Si le nom sur le(s) chèque(s) est différent du vôtre, il conviendra de l'indiquer au dos du chèque et sur le bulletin d'inscription.

Certificat médical obligatoire à présenter au moment de l'inscription (non exigé pour la sophrologie) valable pour 3 ans si émis après le 01/09/16. En cas de non présentation après les vacances de Toussaint, l'accès au cours pourra être refusé par l'intervenant.